

**ADAPTATIONS SALARIALES :****modifications MENSUELLES**

Septembre 2022

Liste définitive - Version n° 3

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement) - de la prime horaire décalé  Augmentation de <b>0,20 €</b> de la valeur faciale des chèques repas	01-09-22
102.04	Carrières de grès et quartzite	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité de sécurité d'existence à charge de l'employeur  Augmentation de <b>0,20 €</b> de la valeur faciale des chèques repas.	01-09-22
102.05	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes	01-09-22
102.08	Carrières et scieries de marbres	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - des indemnités chômage temporaire	01-09-22
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
111.01	Transformation industrielle des métaux	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de <b>0,2606 €</b> : - du salaire minimum national sectoriel - Les salaires minimaux provinciaux doivent, le cas échéant, être augmentés jusqu'au niveau du nouveau salaire minimum national.	01-09-22
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
111.02	Transformation artisanale des métaux	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de <b>0,2606 €</b> : - du salaire minimum national sectoriel - Les salaires minimaux provinciaux doivent, le cas échéant, être augmentés jusqu'au niveau du nouveau salaire minimum national.	01-09-22
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-22
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-22
113.00	Industrie céramique	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires horaires minima et effectifs	01-09-22
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	Indexation de <b>0,8447 %</b> : - des salaires minima	01-09-22
140.00	Transport et de la logistique-Entreprises de services de location de voitures avec chauffeur	Indexation	<u>Pour le personnel roulant des services de location de voitures avec chauffeurs</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT  <u>Pour le personnel de garage</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<u>Pour le personnel roulant - services réguliers (SRWT)</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires horaires minima et effectifs - des suppléments de salaires pour heures supplémentaires - du supplément pour travail du dimanche, d'un jour férié ou d'un jour de compensation - de la prime pour travail du samedi - de la prime horaire pour prestations de nuit - de l'allocation mensuelle fixe - de la prime de stationnement et de coupure - de la prime pour journée de forte chaleur - de la prime pour prestations imprévues  <u>Pour le personnel roulant - services réguliers spécialisés</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires horaires minima et effectifs	01-09-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
140.02	Taxis	Indexation	<u>Pour le personnel de garage</u> Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
142.02	Récupération de chiffons	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires horaires minima et effectifs	01-09-22
152.00	Institutions subsidiées de l'enseignement	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de vêtement de travail	01-09-22
152.02	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de vêtement de travail	01-09-22
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel	01-09-22
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-22
225.00	Institutions de l'enseignement libre subventionné	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
225.02	Institutions de l'enseignement libre subventionné des communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
304.00	Spectacle	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs Le même coefficient vaut pour le chômage avec complément d'entreprise ( partie employeur)	01-09-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
313.00	Pharmacies	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-09-22
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires et effectifs - des indemnités et primes diverses  Ne sont <b>pas indexées</b> : - indemnité de chien - indemnité sécurité d'existence	01-09-22
318.01	Services des aides familiales et seniors de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité d'entretien des vêtements de travail	01-09-22
319.00	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima	01-09-22
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima - du salaire annuel minimum garanti - de l'allocation mensuelle spéciale - de la prime de camps	01-09-22
322.01	Titres-services	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des frais de transport publics et privés	01-09-22
322.01	Titres-services	Info new's	A partir du <b>01/06/2022</b> , prise en compte de l'ancienneté acquise dans le secteur et non plus seulement celle acquise auprès de l'employeur.	rétroactif
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de <b>0,8447 %</b> : - des salaires minima précédents	01-09-22
329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-09-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
329.02	Socioculturel - Cté française et germanophone & Région wallonne	Indexation	<p><u>Région wallonne - Fédération Wallonie-Bruxelles -Centres sportifs :</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs</p> <p><u>Employeurs non visés par une CCT spécifique :</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires effectifs Pas le RMMMG</p>	01-09-22
329.02	Socioculturel - Cté française et germanophone & Région wallonne	indexation	<p><u>OISP Bruxelles :</u> Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs</p>	01-09-22
329.03	Socioculturel - Fédéral & bicommunautaires	augm. conv.	Augmentation de <b>80,95€</b> du salaire minimum garanti au 01/04/2022	rétroactif
329.03	Socioculturel - Fédéral & bicommunautaires	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs</p> <p>Indexation du plafond salarial annuel pour l'intervention dans les frais de transport</p>	01-09-22
330.01.10 (330.50)	Hôpitaux	Prime	Hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins : Prime annuelle supplémentaire payable en septembre aux infirmiers avec une qualification professionnelle particulière (QPP) de <b>1357,72 €</b> et aux infirmiers avec un titre professionnel particulier (TPP) de <b>4073,29 €</b> .	01-09-22
330.01.20 (330.51)	Maisons de repos & de repos et de soins	Prime	Hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins : Prime annuelle supplémentaire payable en septembre aux infirmiers avec une qualification professionnelle particulière (QPP) de <b>1357,72 €</b> et aux infirmiers avec un titre professionnel particulier (TPP) de <b>4073,29 €</b> .	01-09-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
337.00	CP auxiliaire pour le secteur non-marchand	Indexation	<p><u>Travailleurs occupés dans le cadre d'un budget individualisé (PVB) ou d'un budget d'assistance personnelle (PAB) de l'Autorité flamande</u></p> <p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima pour les travailleurs</li> </ul> <p><b>Autres :</b></p> <p>Indexation de <b>2 %</b> des salaires effectifs (le secteur n'ayant pas prévu de minima, tous les travailleurs sont considérés à l'effectif) SAUF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exclusion des mutualités, des universités libres et des assistants personnels engagés dans le cadre d'un budget d'assistance personnel.</li> <li>- pas d'application si un système d'indexation au moins équivalent existe au niveau de l'entreprise en vertu d'une CCT, du règlement de travail ou d'un usage.</li> </ul>	01-09-22
339.00	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima et effectifs</li> </ul>	01-09-22
339.02	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima et effectifs</li> </ul>	01-09-22
339.03	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima et effectifs</li> </ul>	01-09-22
999.00.02 (000.01)	Fabrique d'église	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima du personnel subventionné (pas le RMMMGM)</li> </ul>	01-09-22
Actiris	Actiris	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima et effectifs</li> </ul>	01-09-22
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-09-22
RW	Région Wallonne	Indexation	<p>Indexation de <b>2 %</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima et effectifs</li> </ul>	01-09-22